

MAIRIE DE LE BOULOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2023

L'an deux mille vingt-trois, 9 juin 2023 à 18h30

.....

PRÉSENTS de 18h30 à 20h55 : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1^{er} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjointe, Hervé CAZENOVE 3^e adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjointe, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Stéphanie PUIGBERT 7^{ème} adjointe, Caroline ROCAS, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Nadège HOFFMANN, Esther GARCIA, Véronique GANDOU-NALLET, Pierre VERCLYTTTE, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Florent GALLIEZ, Stéphane GRAU, Dominique NOËL, Jean-Marc PACULL, Alain GRANAT, Rose-Marie QUINTANA

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION de 18h30 à 20h55 : Christian ERRE à Jean-Claude FAUCON, Catherine PUBLI-JUANOLA à Aline MOSSÉ, Uriel BASMAN à Rolande LOIGEROT, Robert DUGNAC à Hervé CAZENOVE, Anne LECLERCQ à Dominique NOËL, Claudine MARCEROU à Stéphane GRAU

PRÉSENTS de 20h55 à 21h30 : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1^{er} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjointe, Hervé CAZENOVE 3^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjointe, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Stéphanie PUIGBERT 7^{ème} adjointe, Caroline ROCAS, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Nadège HOFFMANN, Esther GARCIA, Véronique GANDOU-NALLET, Pierre VERCLYTTTE, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Dominique NOËL, Jean-Marc PACULL, Alain GRANAT, Rose-Marie QUINTANA

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION de 20h55 à 21h30 : Christian ERRE à Jean-Claude FAUCON, Catherine PUBLI-JUANOLA à Aline MOSSÉ, Uriel BASMAN à Rolande LOIGEROT, Robert DUGNAC à Hervé CAZENOVE, Anne LECLERCQ à Dominique NOËL, Claudine MARCEROU à Stéphane GRAU, Florent GALLIEZ à Patrick FRANCES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Esther GARCIA

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

.....

23_05_41_DEL_FINI_SUBV_PISTE DFCI_LES CHARTREUSES

TRAVAUX D'EQUIPEMENT DE PISTE DFCI DANS LE LOTISSEMENT LES CHARTREUSES - BOULOU

Demande de Subvention

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aline MOSSÉ, adjointe aux finances, qui expose et détaille ce dossier. Le Lotissement des Chartreuses se situe au sud-est de la commune du Boulou, dans le massif des Albères. Un Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt (PPRIF) y est prescrit depuis 2008

1/Ce dernier prévoit au cœur du lotissement la création d'une piste recommandée reliant la partie basse de la partie haute, et la mise aux normes d'une piste existante.

Ce projet est situé sur un versant pentu et fortement boisé. Dans ce contexte d'obligations en 2021 la collectivité a lancé une mission MOE.

Les résultats de l'étude estiment cette opération à 33 000 € HT. Il conviendrait de réaliser l'opération après la saison des incendies, dès lors la programmation des travaux est arrêtée à l'automne 2023.

2/Parallèlement à cette opération, pour information, la préfecture souhaite la création d'une piste DFCI (sur le secteur Las Molères) en prolongement de la rue des Cistes aboutissant devant le mas Rossignol.

Cette réalisation est sous Maîtrise d'ouvrage SIVU des Albères. Cette opération est estimée à 23 826 € HT.

Considérant le risque élevé en matière d'incendie sur ce secteur, matérialisé par des habitations isolées en cœur de massif, nommé les Chartreuses.

Considérant la vulnérabilité du massif des Albères face au dérèglement climatique et dont les impacts sont déjà visibles et seront d'autant plus prégnants à l'avenir.

Considérant la possibilité pour la commune de bénéficier d'une aide de l'Etat via le Fonds Vert dans le cadre de l'Axe 2 I « Adapter les territoires au changement climatique » - Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation

Considérant que le fonds vise à apporter un soutien financier aux politiques et aux actions de prévention que mènent les collectivités territoriales, pour amplifier l'efficacité de la politique publique de prévention des incendies de forêt et de végétation.

Considérant que l'ambition du projet est de :

- contribuer à l'adaptation au changement climatique,
- améliorer la protection des territoires situés à l'interface entre massifs boisés ou végétalisés et zones bâties, où naissent 80 % des feux

Il convient de constituer les demandes de subventions nécessaires à la réalisation du projet

Le plan de financement est le suivant

CHARGES		PRODUITS	
Mise aux normes de piste		ETAT	26 400 € 80 %
Débroussaillage et élagage			
Elimination des têtes de roches et blocs ponctuels			
Création et curage de fossé			
Création de saignées d'écoulement			
Curage de passage busé			
Création de saignée d'écoulement en rochers compactés			
Création de radier bétonné			
Création de plateforme			
Nivellement compactage			
Signalisation et barrières			
Création de piste		Autofinancement	6 600 € 20 %
Coupe d'emprise			
Terrassement pour création de piste			
Création de passage busé D600			
Création de saignées d'écoulement en rochers compactés			
Création de saignées d'écoulement			
Création d'aire de croisement			
Transport déblais			
Nivellement compactage			
TOTAL charges	33 000 €	Total Recette	33 000 €

En 2/ Projet de création d'une piste DFCI par le SIVU de l'Albères,

Considérant la délibération du Comité Syndical n°2019-03 du 26 février 2019 du SIVU des Albères, portant sur la constitution ou adaptation du réseau d'équipement DFCI. Le comité a décidé de « faire appel pour l'autofinancement, aux ressources propres obtenues par la participation des communes où sont effectués les travaux pour la quote-part leur incombant ».

Le descriptif technique pour l'opération sur Le Boulou est le suivant : Pistes AL3/AL5 (Las Molères)

CHARGES		PRODUITS	
Création de servitude	1 140 €	UE 50.40%	12 008,30 €
Etude préparatoire	1 520 €	Etat 14.80%	3 526,25 €
Ouverture piste	19 000 €	CD 14.80%	3 526,25 €
MOE	2 166 €	Autofinancement SIVU (participation commune le Boulou)	4 765.20 €
Total Charges	23 826 €	Total produit	23 826 €

Le conseil municipal,

☞ oui l'exposé de Madame Aline MOSSÉ,

☞ après examen et discussion,

Le conseil municipal,
ouï l'exposé de Madame Aline MOSSÉ,
après examen et discussion,

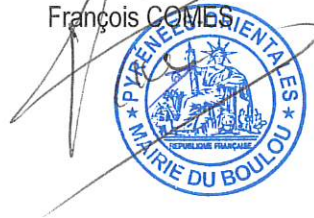
DÉCIDE A L'UNANIMITE

Projet 1 : Connexion DFCl partie haute et basse des Chartreuses

- ☞ **D'AUTORISER** le maire à solliciter toute demande d'aide nécessaire à la réalisation de l'opération, notamment l'aide de l'Etat,
- ☞ **D'APPROUVER** le plan de financement proposé,
- ☞ **D'AUTORISER** le lancement des consultations nécessaires à la réalisation de l'action.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François COMES



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Affichage le :

Insertion au recueil des actes administratifs :

Notification le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.

Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

"Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet

www.telerecours.fr